



Déduction d'impôt - hébergeur/hébergé à titre gratuit

Par Guillaume Nilsson

Bonsoir,

Je me permets de solliciter votre aide, ne trouvant pas d'informations précises à ce sujet.

Je suis hébergé à titre gratuit chez ma compagne, propriétaire du logement. Nous souhaitent faire intervenir une association dans le logement dont la prestation peut permettre un crédit d'impôt.

Or, je crois avoir compris qu'un hébergeur à titre gratuit peut se voir retirer certains crédits d'impôt.

Dès lors, dans le cas présent, ma compagne pourra-t-elle toucher le crédit d'impôt dû à cette prestation ?

Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne soirée.

G.Nilsson.